

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE GENÈVE



VILLE DE
GENÈVE

Madame
Maria Vittoria Romano
Présidente
de la Commission des finances

Genève, le 26 mars 2019

Audit de légalité et de gestion des frais professionnels en Ville de Genève

Madame la Présidente,

Référence est faite aux recommandations 9 et 10 contenues dans le rapport de la Cour des comptes sur l'audit de légalité et de gestion des frais professionnels en Ville de Genève.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil administratif a validé les catégories de frais professionnels suivants pour le magistrat-e-s et les membres de la direction :

- frais de repas à Genève : repas avec des participant-e-s externes à l'administration, repas de bienvenue ou de remerciements ;
- frais de repas lors de déplacement hors de Genève : repas dans le cadre d'un déplacement ou d'un voyage professionnel ;
- frais de déplacement (Grand Genève ou en Suisse) : taxi, train, abonnement demi-tarif, abonnement unireso, transports publics urbains, voiture de location, voiture privée ;
- frais de voyage (en dehors du Grand Genève et de Suisse) : taxi, train, avion, transport urbain, voiture de location, véhicule privé ;
- Association des communes genevoises (ACG) : frais liés à l'ACG (voyage, repas) ;
- frais d'hébergement ;
- téléphonie : montant des frais de téléphone et connexion (téléphones, tablettes, etc.) ;
- autres : dépenses non comprises dans les catégories ci-dessus (notamment les frais du ou de la conjoint-e).

Par ailleurs, le Conseil a décidé que les frais des conseillers administratifs et conseillères administratives seront publiés annuellement dans le rapport à l'appui des comptes en tant qu'annexe.

Ces décisions permettent donc de clôturer les recommandations 9 et 10 du rapport susmentionné.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Moret

PALAIS EYNARD - RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)